

Rapport portant sur la gestion contractuelle Année financière 2025



1. Règlement de gestion contractuelle en vigueur

La plus récente version du règlement portant sur la gestion contractuelle a été adoptée le 9 décembre 2024 (règlement # 2024-12-229).

2. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ par fournisseur (minimum par facture de 2 000 \$) avec leur mode de passation

Fournisseur	Description	Montant	Mode de passation
9256-8195 Québec inc. Bâtiments préfabriqués du Nord	Achat d'un garage préfabriqué au terrain des loisirs	58 062.38 \$	De gré à gré
Artelia Canada inc.	Honoraires professionnels ingénieurs (rang St-Alphonse)	29 548.58 \$	De gré à gré
Construction et pavage Portneuf inc.	Travaux rang St-Alphonse	800 652.13 \$	Appel d'offres public
Entreprises Édouard Paquette	Contrat de pelouse, balayage des rues, produits aqueduc	26 477.99 \$	Soumission sur invitation
Entreprises Jacques Beaudet inc.	Contrat de déneigement	189 223.54 \$	Appel d'offres public
	Ponceaux rang Frontenac	68 144.05 \$	De gré à gré
Pluritec Ltée	Honoraires professionnels ingénieurs (station pompage égouts)	53 060.96 \$	De gré à gré
Lavery	Services juridiques	56 923.50 \$	De gré à gré

3. Mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs

Les contrats attribués de gré à gré à des ingénieurs ont été accordés à différentes firmes pour assurer la rotation des fournisseurs.

Concernant les travaux de remplacement de ponceaux dans le rang Frontenac, le contrat a été accordé aux Entreprises Jacques Beudet inc. Cependant, tous les autres travaux d'excavation de l'année 2025 ont été accordés à un autre fournisseur local (nettoyage de fossés, aménagement d'une virée dans la côte Paris, remplacement du ponceau de la route Brisson, etc.).

4. Dérogation aux règles

Il n'y a eu aucune dérogation aux règles.

5. Mesures anti-collusion et résultats

Aucune mesure anti-collusion n'a été nécessaire.

6. Formations sur le sujet

Suite aux élections générales de novembre 2021, les élus et la directrice générale ont suivi, en avril 2022, une formation sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux. En mai 2024, une nouvelle conseillère est entrée en fonction. Elle a également suivi la formation sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

En novembre 2025, des élections générales ont eu lieu et la formation obligatoire en éthique et déontologie pour les élus est prévue pour le 19 janvier 2026.



Annie Jacques,
Directrice générale et greffière-trésorière